





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-509**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1142265-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : VIE ÉTUDIANTE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : VIE ÉTUDIANTE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'AFEV est une association d'éducation populaire présente depuis 12 ans sur le territoire d'Aix-en-Provence et Marseille. Elle mobilise plus de 500 bénévoles par an pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

L'AFEV a pour but la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarités, comme par exemple l'accompagnement individualisé pour des élèves en difficulté, ou les « cordées de la réussite » pour l'accompagnement vers les études supérieures.

L'association œuvre principalement dans les quartiers populaires d'Aix-en-Provence et de Marseille avec des bénévoles, des partenaires éducatifs et associatifs.

Aix-en-Provence est devenue un territoire à part entière du pôle Aix-Marseille avec l'ouverture d'un poste de chargée de Développement Local en septembre 2015, le renfort d'une nouvelle salariée en décembre 2017 et d'un poste à mi-temps à la rentrée 2018.

Le projet des « Kolocations à Projets Solidaires », dit « KAPS » qui a démarré à la rentrée 2018 a lancé une nouvelle dynamique sur le quartier d'Encagnane. Le projet consiste à conjuguer engagement solidaire et logement étudiant, et permet ainsi à des étudiants en difficulté pour se loger de bénéficier d'un habitat en colocation au sein d'un quartier prioritaire contre un loyer modéré et 3h de bénévolat hebdomadaire auprès des habitants. A chaque apparte-

ment correspond un projet social, et les colocataires sont recrutés selon leur motivation à s'engager personnellement dans cette dynamique solidaire.

La Mission Vie Étudiante souhaite donc apporter son soutien à cette action innovante qui bénéficiera aux étudiants aixois par l'octroi d'une subvention permettant de financer l'achat de matériel pour des animations portées par les « Kapseurs » (ateliers, goûters, ..), ou des intervenants extérieurs. L'AFEV souhaite également que des formations de qualité soient dispensées aux étudiants : démarche habitants, diagnostic partagé, techniques d'animation,

Je vous demande ainsi, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2000 € (deux mille euros) pour le projet des « Kolocations à Projets Solidaires » à l'attention de étudiants aixois.

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2018 et affectés au compte 1830 (23-6748-922), qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DOTATIONS VIE ETUDIANTE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018**

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2016	DOTATIONS 2017	PROPOSITION DOTATIONS 2018
		Subvention Exceptionnelle Vie Etudiante – Ligne N° 1830			
102292	AFEV	Kaps colocation	0 €	0 €	2 000 €
	TOTAL				2 000 €